

Biens classés et zones de protection

Les bâtiments de l'abbaye de Floreffe, la ferme, le bâtiment proche du vivier, les murs de soutènement, l'église paroissiale Notre-Dame du Rosaire et la chapelle Saint-Roch (M) et l'ensemble formé par ces bâtiments et les terrains environnants, ainsi que la ferme de Robersart (S)

CLASSE
Patrimoine exceptionnel

- Le caractère exceptionnel concerne l'ensemble de l'abbaye à l'exception de l'orgue de chœur de l'église abbatiale pour le monument et l'ensemble formé par les bâtiments abbatiaux et les terrains environnants pour le site.

Identification

Code interne : 92045-CLT-0002-01


Code DGO4 : FLOREFFE/2

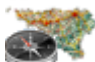
Localisation


FLOREFFE

Ancienne(s) commune(s) : Floreffe

Cartographie

Cartographie globale : 

Cartographie du monument : 

Cartographie du site : 

Décision

Date d'arrêté : 08/11/1977 (classement)

Type(s) de classement

- Monument
- Site

Liens utiles

Aides régionales : [En savoir plus...](#)

Déductibilité fiscale : [En savoir plus...](#)

Dossier(s) Lié(s)

[92045-
CLT-0020-01](#)

Commentaire(s)

L'article 3 de l'arrêté du 25 février 2014 (voir dossier lié) corrige la référence cadastrale de cet arrêté du 8 novembre 1977 en ce qui concerne la localisation de la chapelle Saint-Roch

Document(s)



[Arrêté - 150.86 Ko](#)



[Plan - 3.84 Mo](#)

[Tous les documents au format ZIP](#)



Le présent site du SPW Territoire vise à mettre à disposition du public des informations à titre indicatif. Le SPW Territoire n'assume aucune responsabilité juridique quant aux informations

diffusées sur ce site. Seuls les documents originaux sont légaux.